



SORTIR DU SANS-ABRISME



COUPABLE DE PRÉCARITÉ.

Séparer la mère de son enfant
par manque de logements abordables,
ce n'est pas digne de Bruxelles.

ÉDITORIAL

**Chères donatrices,
Chers donateurs,**

C'est une réalité dont on parle peu, mais qui fracture des vies entières dans l'indifférence : en Belgique, des enfants sont placés parce que leurs mères sont pauvres. Pas violentes. Pas négligentes. Pauvres.

Aujourd'hui, des femmes seules, à la tête de familles monoparentales, se battent pour survivre dans un contexte de pénurie extrême de logements abordables. À Bruxelles, une famille sur trois est monoparentale. Dans 87% des cas, ces familles monoparentales sont portées par des femmes, dont un quart vit sous le seuil de pauvreté [1]. Beaucoup n'ont accès qu'à des logements précaires, insalubres, ou des logements aux loyers hors de portée. D'autres n'ont plus de logement du tout.

Et trop souvent, dans ces situations, l'aide proposée par les institutions n'en est pas une : c'est une séparation. On place l'enfant. Officiellement "pour son bien". En réalité, parce que notre société ne leur propose rien d'autre qu'un abandon organisé [2].

La précarité ne devrait jamais être un motif de placement. Pourtant, elle l'est. Plusieurs recherches le montrent : les enfants de familles pauvres — surtout lorsqu'ils vivent avec une mère seule — sont surreprésentés dans les décisions de séparation parentale prises par l'Aide à la Jeunesse [3]. Ce placement, brutal, durable, est vécu comme un arrachement : par l'enfant, par la mère, et parfois par les deux. À vie [4].

Journal de donateurs et donatrices – trimestriel – juillet, août, septembre 2025 – Bureau de dépôt : Bruxelles X | E.R. : Ariane Dierickx, Rue de l'Église St Gilles 73 - 1060 Bruxelles

Photos intérieures issues de l'exposition « Sortir de la rue, (ré)habiter, se (re)poser ». L'espace et les ambiances, les mouvements furtifs, le quotidien, l'intimité... C'est ce que Justine Dofal, photographe, a capturé au sein de la maison d'accueil pour femmes et enfants sans abri de L'Ilot à Bruxelles.

Graphisme et mise en page : © Zeppoz
Comité de rédaction : Gaëtan Delmar, Ariane Dierickx, Martin Grimberghs et Jérémie Mercier

Avec le soutien de :



À L'Ilot, nous le constatons tous les jours : les mères qui fréquentent notre centre de jour pour femmes Circé sont confrontées à ce risque. Leur seul "manquement" ? Être sans chez-soi. Comment protéger ses enfants quand on ne peut même pas leur offrir un toit ? Comment reconstruire un projet de vie sans espace intime, sans autonomie, sans ancrage ?

C'est pourquoi nous voulons aller plus loin.

Nous voulons créer **plus de logements décents et accessibles à loyers modérés**, pour que plus jamais une mère ne doive choisir entre vivre à la rue ou perdre son enfant. Nous voulons aussi **repenser nos maisons d'accueil**, pour y réduire les espaces collectifs contraignants, et y développer **des studios individuels**, autonomes, sécurisants, adaptés à la vie de famille. Des lieux qui permettent à la relation parent-enfant de continuer à se construire, même dans la précarité.

Et enfin, nous souhaitons **lancer une étude-action**, via notre centre d'expertise "Genre, précarité et travail social", pour mieux comprendre les réalités de ces mères, documenter les mécanismes de précarisation et former les professionnel·les de l'Aide à la Jeunesse comme du secteur sans-abri à mieux coopérer, au bénéfice direct des familles.

Ces projets sont essentiels. Ils peuvent éviter l'irréparable. Maintenir une famille unie. Offrir un avenir à un enfant sans l'arracher à sa mère.

Mais pour cela, nous avons besoin de vous. Votre soutien, votre fidélité, vos dons réguliers font la différence. Ils nous permettent d'agir là où l'État recule, de construire des solutions là où le système échoue.

Ensemble, faisons barrage à l'inacceptable.

Merci d'être à nos côtés.



Ariane Dierickx
Directrice générale de L'Ilot

[1] Ligue des familles, *Recherche-action sur les attentes et les besoins des familles monoparentales*, 2022.

[2] Axelle Magazine, *Placements abusifs d'enfants : pour leur bien ?*, 2022.

[3] Wagener, Martin. *Familles monoparentales et précarité : entre luttes de genre et logique d'exclusion*, thèse de doctorat, UCLouvain, 2012.

[4] Axelle Magazine, *Kindja et Melani : récit de mamans désenfantées*, 2021.

[5] Projet d'étude-action porté par L'Ilot – centre d'expertise "Genre, précarité et travail social", 2025.

ÊTRE MÈRE... TROP PAUVRE POUR LE RESTER ?

En Belgique francophone, **près de 40 000 enfants** sont éloigné-es chaque année de leur famille : placé-es en institution, en famille d'accueil ou dans des services spécialisés [1]. Si certaines situations exigent une protection urgente, **un nombre croissant de placements est motivé par la précarité**, notamment l'absence de logement stable.

Pas de toit, pas de droits ?

Des mères seules, en situation de grande précarité, se voient retirer leur enfant non pas parce qu'elles sont défaillantes, mais **parce qu'elles n'ont pas de chez-soi**. Le marché locatif privé est inaccessible pour une maman solo émergeant au CPAS où avec un petit revenu. Et attendre un logement social peut prendre des années [2]. Faute de solution intermédiaire, **le placement devient une réponse par défaut**.

« L'accueil en dehors du milieu familial peut être nécessaire, mais il ne doit jamais être une réponse à la misère. Or, les enfants vivant dans des familles pauvres sont surreprésentés dans les séparations. C'est une injustice structurelle. »

— Benoît Van Keirsbilck, Défense des Enfants International [3]

Le placement d'un enfant coûte-t-il plus cher à la société qu'un soutien à la famille ?

Oui. Un placement institutionnel coûte souvent **plus de 3 000 € par mois**, alors qu'un accompagnement préventif coûte en moyenne **4 à 5 fois moins** [4].

Une séparation contre les droits fondamentaux

La Convention internationale des droits de l'enfant est pourtant sans ambiguïté : un-e enfant a le droit de vivre avec sa famille, sauf en cas de danger grave [5]. Et comme le rappelle la Cour européenne des droits de l'homme, la pauvreté ne peut justifier à elle seule une séparation familiale.

Les mères seules sont-elles vraiment discriminées dans les décisions de placement ?

Oui. Selon AGORA, Vie Féminine et la Ligue des droits humains, les mères précaires font l'objet d'une stigmatisation récurrente, renforcée par des jugements subjectifs liés au genre, à l'origine sociale ou culturelle [6].

« Une mère dort avec son enfant ? C'est jugé anormal. Elle ne pleure pas ? Elle est froide. Elle pleure trop ? Elle est instable. Tout devient suspect. »

— Service AGORA, Précieux enfants, 2020



Pourquoi n'y a-t-il pas plus de logements publics pour les mères précaires ?

La Belgique ne consacre que **6,7 % de son parc immobilier au logement social**, contre **16 % en moyenne dans l'Union européenne** [7]. Les femmes seules avec enfants ne sont pas toujours prioritaires, malgré leur extrême vulnérabilité.

Ce ne sont pas elles qui échouent, c'est le système

Les mères qui demandent de l'aide sont souvent celles qui entrent dans le viseur des services sociaux. Parce qu'elles sont visibles, parce qu'elles craquent, parce qu'elles maîtrisent mal la langue ou peinent à expliquer leur situation. Leur vulnérabilité devient **souçonnée, scrutée, sanctionnée**.

Des alternatives sont possibles

Comme le rappelle l'ONE (Office de la naissance et de l'enfance), éviter les séparations injustifiées exige du logement, du soutien de proximité, et une approche globale des vulnérabilités [8]. Le placement ne doit intervenir qu'en dernier recours, jamais faute de moyens.

Des réponses existent

Ce qui manque à ces femmes, ce n'est ni l'amour, ni la volonté. C'est un toit, un accompagnement, le respect de leurs droits. Le traumatisme de la séparation est immense, pour l'enfant comme pour la mère. Il laisse des traces durables.

Élever un-e enfant est un défi. Même quand on a un emploi, un logement, un réseau ou un-e partenaire. Quand on n'a rien de tout cela, ce défi devient un combat. Cela ne rend pas ces mères moins compétentes. Cela les rend plus vulnérables. Et c'est justement pour cette raison et sans justification qu'elles doivent être prioritaires.

[1] Défense des Enfants International – Belgique, *Entretien avec Benoît Van Keirsbilck*, 2022

[2] Baromètre des loyers, Région de Bruxelles-Capitale, 2024

[3] Ibid.

[4] Estimation d'après la Cour des comptes & les données de l'ONE sur les coûts des placements

[5] Convention internationale des droits de l'enfant, ONU, art. 9

[6] AGORA, Précieux enfants, 2020 ; Vie Féminine, *Aide à la jeunesse aveugle aux violences faites aux femmes*, 2023 ; LDH, *Le placement*, 2023

[7] Housing Europe, *The State of Housing in the EU 2023*

[8] ONE, *Dispositif d'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité psychosociale*, 2022

MÈRE SANS TOIT, ENFANT SANS DROITS

Lorsqu'une mère seule perd la garde de son enfant parce qu'elle n'a pas de logement stable, c'est une double injustice : pour elle-même comme pour l'enfant. Car le **placement ne marque pas la fin d'un épisode difficile**, il en ouvre souvent un autre, plus long, plus complexe et plus douloureux. Et quand un-e premier-e enfant a été éloigné-e, la suspicion s'installe. Le regard des institutions devient plus lourd, **le risque de placement d'un-e autre enfant s'accroît**, même sans événement déclencheur.

Dans cette spirale, **ce n'est pas la violence qui condamne les mères**. Ce n'est pas la négligence. **C'est la pauvreté, l'isolement, l'instabilité résidentielle**. Et ce sont précisément les femmes les plus vulnérables qui se retrouvent confrontées à cette mécanique implacable.

« L'erreur, c'est de ne pas avoir d'appartement. »

— Isabelle, mère seule, citée par Alter Échos [1]

Quand les droits de l'enfant sont conditionnés par le revenu de ses parents

La **Convention internationale des droits de l'enfant** garantit à chaque enfant le droit de vivre dans sa famille. Et la **Cour européenne des droits de l'homme** l'a rappelé à plusieurs reprises : **les difficultés matérielles ne peuvent, à elles seules, justifier une séparation familiale** [2].

Pourtant, dans les faits, les enfants de familles pauvres — en particulier celles et ceux de mères seules — sont **surreprésenté-es dans les placements**. Loin de les soutenir, le système **fragilise davantage ces femmes, et interprète leur vulnérabilité comme une incapacité parentale** [3].



« Être une femme sans abri ou mal-logée, c'est déjà être jugée 'mauvaise mère' par défaut. »

— AGORA, Précieux enfants, 2020 [4]

Une précarité stigmatisée

De nombreuses mères témoignent d'un effet de spirale : la perte d'un logement entraîne le placement d'un-e enfant, puis d'un-e second-e. Les institutions développent une logique de suspicion durable. La demande d'aide, les larmes, le repli, les erreurs d'expression ou de gestion deviennent des signaux "d'alerte".

Être pauvre ne devrait jamais suffire à justifier une séparation. Car ce n'est pas seulement une mère qu'on éloigne : c'est un-e enfant qu'on arrache à son quotidien, à sa fratrie, à son quartier, à son école, à ses amis... **Un-e enfant qui, souvent, ne comprend pas. Qui se sent puni-e, abandonné-e, trahi-e.**

Le logement comme condition de parentalité

Trouver un logement avec un revenu compris entre 1 300 € et 1 700 € (minima sociaux en tant que personne isolée ou avec des enfants à charge) relève de l'impossible, a fortiori à Bruxelles. Les listes d'attente pour un logement social s'allongent d'année en année. Mais dans les décisions judiciaires, **le manque de logements est souvent présenté comme un motif objectif de placement**.

Dans sa thèse, *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité*, le chercheur Martin Wagener identifie la précarité résidentielle comme l'un des nœuds majeurs dans les trajectoires de mères seules en situation de grande pauvreté à Bruxelles : « le logement, ou son absence, agit comme déclencheur ou révélateur de processus d'exclusion parentale » [5].

Ce que nous portons à L'Ilot

Nous le constatons tous les jours : **ce n'est pas d'amour ni de volonté que manquent ces mères**, mais d'un soutien adapté. Un logement abordable – à défaut, un hébergement digne et un accompagnement respectueux – peut suffire à éviter une séparation destructrice.

[1] Alter Échos, *Maman et bébé sans domicile fixe*, 2023

[2] Convention internationale des droits de l'enfant, ONU, art. 9 ; Cour européenne des droits de l'homme

[3] Ligue des droits humains, *Le placement – chronique d'une séparation annoncée*, 2023

[4] Service AGORA / Lutte contre la pauvreté, *Précieux enfants*, 2020

[5] Wagener, Martin. *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité*, thèse, UCLouvain, 2013

VICTIME, DONC SUSPECTE ?

À Bruxelles, **le manque de places en maison d'accueil pour femmes en difficulté est criant** — encore plus pour celles qui fuient des violences. Une mère seule, sans solution de logement, qui cherche à se protéger et protéger ses enfants, se heurte encore trop souvent à une impasse : **délais d'attente, structures saturées, prise en charge morcelée**, voire absente. Et dans certains cas, la réponse institutionnelle **se retourne contre elle**.

C'est ce qu'a vécu Sarah, 42 ans, mère isolée, lorsqu'elle a eu le courage de dénoncer les violences du père de son enfant.

« À partir du moment où j'ai dénoncé le papa, on m'a traitée d'aliénante. »

— Sarah, 42 ans, mère isolée



Ce **renversement de la culpabilité** n'est pas marginal. Il révèle une **méconnaissance persistante des violences conjugales**, de l'emprise, et des réalités vécues par des femmes souvent seules, précaires et en grande détresse.

Quand être victime devient un motif de suspicion

Dans les faits, **les mères précaires sont souvent perçues comme défaillantes**, quand elles sont simplement épuisées. Cette **stigmatisation genrée** est documentée par de nombreuses études : les femmes seules qui demandent de l'aide font l'objet de soupçons — trop

protectrices, pas assez distantes, émotionnellement instables, pas assez autonomes... Des critères subjectifs deviennent des justifications de placement ^[1].

Le projet **MIRIAM**, porté par L'Ilot en région de Charleroi et qui propose logement et accompagnement psychosocial aux femmes (avec enfants) ayant connu des violences conjugales, a mis en lumière cette dynamique : les femmes en situation de monoparentalité sont surexposées à la pauvreté, aux ruptures de droits sociaux, aux violences... et rarement reconnues comme expertes de leur propre parcours ^[2].

« Être pauvre et mère, c'est cumuler deux vulnérabilités structurellement invisibilisées. »

— SPP Intégration Sociale, Analyse genre et pauvreté, 2023 ^[3]

À Circé de L'Ilot, accueillir ces mères comme des personnes entières

Via notre centre de jour **Circé de L'Ilot**, nous accueillons **chaque année plusieurs centaines de femmes**, dont une part importante a des enfants placés ou risquant de l'être. **Elles ne sont pas « perdues ».** Elles sont en lutte. Brisées parfois, mais pas sans ressources. Désorganisées, mais pas incapables. Elles viennent chercher un lieu où reprendre pied.

Notre accompagnement commence par **reconstruire des conditions de dignité** :

- une adresse administrative ;
- la régularisation au CPAS et / ou à la mutuelle ;
- une carte d'identité renouvelée ;
- un **accompagnement juridique pour faire valoir leurs droits**, y compris parentaux.

À Circé, **nous croyons en la réparation possible du lien**, à condition de proposer aux mères les moyens de redevenir actrices de leur parentalité.

« Ils sont mieux sans moi... »

Ce sont les mots de certaines femmes que nous accueillons. Des mots de culpabilité, de fatigue, de renoncement. Notre rôle, c'est de les contredire. De leur montrer que non, elles ne sont pas seules. Que **la parentalité ne disparaît pas avec la précarité**. Que leur force ne doit pas être jugée à l'aune de leur revenu.

Avec des espaces comme les **cafés parents** dans notre maison d'accueil pour femmes et familles, nous leur permettons de partager leurs expériences, leurs doutes ou encore leurs pratiques éducatives. D'en rire parfois. De **se réapproprier leur rôle de mère, sans jugement, sans honte**.

Nous organisons aussi des activités mères-enfants : sorties, cinéma, moments partagés. Parce que la **joie est aussi un levier de reconstruction**. Ces bulles de complicité sont souvent **les premières reconnections concrètes entre une mère et son enfant**.

[1] Vie Féminine, *L'Aide à la jeunesse aveugle aux violences faites aux femmes*, 2023

[2] Projet MIRIAM, *Femmes, précarité et monoparentalité*, SPP Intégration Sociale, 2021

[3] SPP IS, *Analyse croisée Genre et pauvreté*, 2023

[4] Site de L'Ilot – www.ilot.be/circe

[5] Ligue des droits humains, *Le placement – chronique d'une séparation annoncée*, 2023

COUPABLE DE PRÉCARITÉ.

À Bruxelles, le manque de logements abordables oblige des mères à vivre dans la rue, loin de leurs enfants placés.



ET DEMAIN : UN CENTRE D'EXPERTISE « GENRE, PRÉCARITÉ ET TRAVAIL SOCIAL »

Aujourd'hui, L'ilot travaille à l'élaboration d'un **centre d'expertise « Genre, précarité et travail social »**, pour mieux comprendre les réalités des femmes les plus précarisées, enrichir notre accompagnement, et **former les professionnel·les des secteurs du social, dont le secteur de l'Aide à la Jeunesse**, à ces enjeux spécifiques.

Notre objectif est de **renforcer la synergie entre secteurs** : aide à la jeunesse, sans-abrisme, santé mentale et droits sociaux. Nous voulons que les récits de ces femmes ne soient plus écartés, mais entendus, compris et **pris en compte dans les décisions institutionnelles**.

Être victime ne devrait jamais être une faute. Fuir la violence ne devrait jamais mettre en péril le lien mère-enfant. Ce que ces femmes demandent, ce n'est pas une faveur. C'est une protection, un droit. Une chance de recommencer, enfin, en sécurité.

À L'ilot, nous proposons des logements familiaux pour mères seules, des solutions d'hébergement temporaire adaptées à leurs besoins, un accompagnement social sur mesure et des solutions d'accueil d'urgence pour toutes celles à qui nous ne pouvons pas encore proposer un toit. Mais nos capacités sont limitées.

C'est pourquoi nous travaillons et plaidons pour :

- la **création de logements accessibles à loyers modérés**, pensés pour des familles fragilisées, notamment produits par L'ilot avec ses partenaires ;
- la **transformation des espaces communs de nos maisons d'accueil en studios individuels**, plus respectueux de l'autonomie et du lien familial ;
- le renforcement de la **priorité claire au logement pour les mères seules**, afin d'éviter des placements injustes ;
- la fin des politiques qui **punissent les femmes pauvres au lieu de les soutenir**.



ENTRETIEN AVEC BENOÎT VAN KEIRSBILCK

« Être pauvre ne devrait jamais être une raison de séparer un enfant de sa famille »

Benoît Van Keirsbilck, directeur de Défense des Enfants International – Belgique, alerte sur la banalisation des mesures de retrait d'enfants de leur milieu familial. Il appelle à mieux faire respecter leurs droits, en soutenant les familles avant de les éloigner.

Pourquoi est-il important de parler des enfants éloigné-es de leur famille ?

Parce qu'ils et elles figurent parmi les enfants les plus vulnérables. En Belgique francophone, chaque année, près de 40 000 enfants sont confiés à des institutions, familles d'accueil ou services spécialisés. Cette séparation, censée rester une exception, est trop souvent une réponse à la pauvreté, faute de solutions de soutien adaptées.

Peut-on dire que le placement institutionnel est en soi un problème ?

Je préfère utiliser l'expression « accueil en dehors du milieu familial » parce que la notion de placement comporte une dimension passive (où l'enfant est un objet qu'on déplace). Cet accueil donc peut être nécessaire, mais il ne doit jamais être une réponse à la misère. Or, les enfants vivant dans des familles pauvres sont surreprésentés dans les séparations familiales. C'est une injustice structurelle. Comme le rappelle la Cour européenne des droits de l'homme, vivre dans la précarité ne devrait jamais justifier une séparation familiale.

Alors, quelles alternatives faut-il promouvoir ?

La première responsabilité de l'État est de soutenir les familles pour qu'elles puissent remplir leur rôle. Cela passe par l'accès à un logement digne, une aide sociale suffisante, et des services de proximité. Il faut aussi développer l'accueil familial, bien accompagné, et mieux prendre en compte la parole de l'enfant dans toutes les décisions.

Qu'en est-il du droit, pour les enfants, de vivre avec leurs parents ?

C'est un droit fondamental. La Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît que l'enfant a, autant que possible, le droit de grandir dans sa famille. Les parents ont la responsabilité première de les élever et de favoriser leur développement. Mais c'est aussi le devoir des États de fournir l'aide nécessaire pour que les parents puissent assumer ce rôle.

Quels sont les engagements concrets des États dans ce domaine ?

Les États doivent mettre en place des politiques de prévention, de soutien aux familles en difficulté, et veiller à éviter les séparations non nécessaires. Cela implique notamment un accès réel à un logement, à des services sociaux et de santé, à l'éducation, mais aussi à un accompagnement dans la parentalité. N'oublions pas que la pauvreté résulte le plus souvent de l'inadéquation des politiques sociales. La limitation du droit au chômage dans le temps est un bel exemple



Benoit Van Keirsbilck, directeur de Défense des Enfants International

d'une politique qui n'a pas pris en compte ses conséquences sur les enfants et les familles. Elle risque d'entraîner un nombre important de personnes dans une précarité accrue. Toute nouvelle législation devrait faire l'objet d'une évaluation relative à son impact sur les enfants et leurs droits (en anglais on parle de CRIA : child rights impact assessment).

Le fait d'être pauvre est-il un facteur de séparation des enfants de leur famille ?

Malheureusement, oui. De nombreuses

études, comme la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, montrent que la pauvreté reste un facteur aggravant. Des enfants sont encore retirés de leur famille non pas parce qu'ils sont en danger, mais parce que leurs parents n'ont pas les ressources pour subvenir à leurs besoins. C'est une injustice profonde. Et ça coûte plus cher à la société, ça a été largement démontré.

PLAIDOYER

ENFANT PLACÉ, PARENT PIÉGÉ PAR LA PAUVRETÉ

Quand la pauvreté devient un motif de séparation, **ce n'est plus de la protection. C'est une injustice.** Quand elle empêche une famille de se reconstruire, **c'est une faillite collective.**

Aujourd'hui, en Belgique, une **mère seule avec enfant à charge vivant des minima sociaux** perçoit au maximum 1 776 € par mois. Mais si son enfant est placé, elle est requalifiée comme "personne isolée" : son revenu chute à 1 314 € [1]. Et avec ce nouveau statut, elle perd aussi sa priorité au logement social.

**Sans logement, impossible de récupérer la garde.
Sans enfant, plus de priorité pour obtenir un logement.**

C'est un cercle vicieux. **Administrativement logique. Humainement destructeur.** Une séparation censée être temporaire devient une rupture durable. Pas par négligence. **Par abandon institutionnel.**

Un système qui organise l'échec

À Bruxelles, **87 % des familles monoparentales sont dirigées par des femmes** [2]. Un **quart d'entre elles vit sous le seuil de pauvreté** [3]. Elles cumulent les fragilités : rupture familiale, emploi instable, santé mentale éprouvée, violences passées, isolement social, non-recours au droit. Elles sont **les premières pénalisées, les dernières soutenues.**

Le système social, en théorie protecteur, **punit leur pauvreté au lieu de la combattre.** Et surtout : il rend leur parentalité conditionnelle à des critères impossibles à remplir sans soutien préalable.

Comment prétendre défendre l'intérêt de l'enfant tout en refusant à son parent les moyens concrets de l'accueillir dignement ?
Comment parler de protection quand on prive les familles précaires du droit de vivre ensemble ?

Ce que L'Ilot propose, et ce que nous demandons

À L'Ilot, nous savons qu'un logement peut **faire la différence entre une rupture et une reconstruction.** Nous savons que **des centaines de mères accompagnées à Circé** ou dans nos autres services d'accueil ou d'hébergement cherchent à renouer avec leurs enfants. Nous savons que **nos maisons d'accueil**, nos ateliers "café parents", nos activités mères-enfants, etc. **restaurent des liens fragiles, mais vivants.**

Mais cela ne suffit pas. C'est pourquoi **nous portons aujourd'hui une mesure simple, urgente, juste :**

Garantir un accès prioritaire au logement pour les parents précaires dont les enfants sont placés.

Cette mesure est **fondée sur le droit, alignée sur l'intérêt de l'enfant, cohérente avec les engagements internationaux.** Elle éviterait des séparations inutiles. Elle donnerait aux adultes des familles les plus fragiles **les moyens de redevenir des parents.** Elle rendrait possible ce que nous faisons chaque jour : **réparer des liens**, et non les rompre.

Ce que nous refusons, ce que nous construisons

Nous ne participerons pas à une société qui **arrache les enfants à la misère** pour mieux la perpétuer. Nous nous battons pour **une société qui donne aux parents les moyens de retrouver leur(s) enfant(s).**

Avec vous, avec nos partenaires sectoriels et intersectoriels, avec les femmes que nous accompagnons, **nous voulons bâtir une réponse structurelle à une injustice évitable.** Notre ambition pour le futur est de **créer notre propre parc de logements abordables** à destination des personnes les plus précarisées. Nous allons, dans les années à venir, redoubler d'efforts pour garantir à un maximum de personnes en situation de grande précarité à Bruxelles et en Wallonie l'accès à un chez-soi pérenne et digne.

**Un toit n'est pas un luxe.
C'est la première condition pour être mère, pour être père. C'est la base d'un avenir juste.**



[1] Barème 2024 – RIS isolé.e.s avec/sans enfants (SPP Intégration sociale)

[2] Statbel, *Structure des familles monoparentales*, 2023

[3] Ligue des familles, *Recherche-action sur la monoparentalité*, 2022

[4] Wagener, Martin. *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles*, UCLouvain, 2013

[5] Cour européenne des droits de l'homme, jurisprudence Konovalova et autres c. Russie, 2014

CE QUE NOUS DÉFENDONS AVANT TOUT

A L'ilot, nous proposons des logements familiaux pour mères seules, des solutions d'hébergement temporaire adaptées à leurs besoins, un accompagnement social sur mesure et des solutions d'accueil d'urgence pour toutes celles à qui nous ne pouvons pas encore proposer un toit. Mais nos capacités sont limitées.

C'est pourquoi nous travaillons et plaidons pour :

- la **création de logements accessibles à loyers modérés**, pensés pour des familles fragilisées, notamment produits par L'ilot avec ses partenaires ;
- la **transformation des espaces communs de nos maisons d'accueil en studios individuels**, plus respectueux de l'autonomie et du lien familial ;
- le renforcement de la **priorité claire au logement pour les mères seules**, afin d'éviter des placements injustes ;
- la fin des politiques qui **punissent les femmes pauvres au lieu de les soutenir**.

Un don peut-il vraiment empêcher une séparation ?

Oui. Un hébergement temporaire, un accompagnement psychosocial, un logement de transition ou définitif peuvent **suffire à maintenir une famille unie**.

Le fait d'**être mère sans logement** ne devrait jamais éveiller la **suspicion**. Ce devrait être un **signal d'alerte pour une réponse collective, humaine et solidaire**.

Chaque don compte, agissez maintenant : BE33 0017 2892 2946

En soutenant nos actions, vous permettez d'apporter un espoir auprès de 3 300 personnes ayant recours à nos services. L'ilot, c'est chaque année, plus de 25 000 nuits en maison d'accueil, environ 50 300 repas distribués, près d'une centaine de personnes relogées.

T 0472 17 39 83
E dons@ilot.be
Rue de l'Église Saint-Gilles 73
1060 Bruxelles
www.ilot.be

